

LILLE FLANDRES / MAUBEUGE / AULNOYE-AYMERIES ABONNEMENT TRAJET

Pour une clientèle très fréquente

- ⊙ 1ère classe
- ⊙ 2ème classe
- ⊙ Combinable STIB, TEC ou De Lijn
- ⊙ 1, 3 ou 12 mois

OU L'UTILISER ?

- Au départ de n'importe quelle gare ou point d'arrêt belge ou points frontière (excepté Blandain-frontière et Tourcoing-frontière) à destination de Lille Flandres (ainsi que les gares françaises : Baisieux, Ascq, Annapes, Pont de Bois, Hellemmes, Lezennes, Croix Wasquehal, Croix L'Allumette, Roubaix, Tourcoing) via Blandain-frontière ou Tourcoing-frontière (à choisir librement par le client) et vice versa.
- Au départ d'une gare* ou point d'arrêt* belge ou point frontière* (excepté Jeumont-frontière) à destination de Maubeuge, via Jeumont-frontière et vice versa.
- Au départ d'une gare* ou point d'arrêt* belge ou point frontière* (excepté Quevy-frontière) à destination de Aulnoye-Aymeries via Quévy-frontière et vice versa.
- Si votre Abonnement Trajet est combiné avec un abonnement STIB, TEC ou De Lijn (moyennant paiement d'un supplément), vous pourrez voyager sur l'un des réseaux dans les conditions définies par chaque Société de transport* régional pour l'abonnement que vous avez choisi. Ces conditions d'utilisation sont disponibles sur www.delijn.be, www.stib.be, ou www.infotec.be.

POUR QUI ?

Pour tout public

SUR QUEL SUPPORT ?

Carte MOBIB* personnelle en cours de validité, émise par la SNCB, STIB, TEC ou De Lijn.
Afin de contrôler votre abonnement sur le réseau étranger, vous recevrez une validation sur papier.

OU L'ACHETER ?

Nouvel abonnement :

Lors de l'achat de votre premier abonnement : rendez-vous à un guichet belge uniquement. Munissez-vous d'une pièce d'identité* valable et de votre Carte MOBIB* personnelle si vous en possédez déjà une. Sans Carte MOBIB*, vous pouvez vous en procurer une nouvelle au guichet moyennant paiement du droit de confection*. Vous pouvez acheter votre premier abonnement maximum 31 jours à l'avance.

Si vous le souhaitez, vous pouvez combiner votre abonnement avec maximum une des trois Sociétés de transport* régional : TEC/STIB/De Lijn. Pour la combinaison avec TEC : communiquez au guichet les noms exacts des deux arrêts TEC de votre parcours.

La combinaison avec STIB est possible pour un abonnement ayant comme gare de départ ou de destination une des gares de la Zone* de Bruxelles, Ruisbroek, Lot, Buda ou Vilvoorde.



Prolonger votre abonnement :

Vous pouvez prolonger votre abonnement aux automates ou aux guichets en Belgique maximum 31 jours à l'avance. Le prolongement via [sncb.be](https://www.sncb.be) (via votre compte « My SNCB ») est possible entre 31 jours et 10 jours à l'avance (votre validation papier est envoyée par courrier).

La période de validité de la validation peut commencer à n'importe quelle date.

L'interruption dans la succession des périodes de validité est autorisée.

Lors de votre achat, vous recevez toujours une preuve de paiement reprenant les caractéristiques de votre titre de transport, que nous vous recommandons de conserver. Toutefois, cette preuve ne vaut pas titre de transport.

COMMENT L'UTILISER ?

- Sans validation en cours, votre abonnement n'est pas valable.
- Votre abonnement est valable tous les jours pour un nombre illimité de voyages sur le trajet* via le point frontière* correspondant (exception pour Lille Flandres : vous choisissez l'un des 2 points frontière via lequel vous souhaitez voyager) et dans la classe choisie pendant la période de validité. Vous pouvez commencer, interrompre* ou terminer le voyage dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* situé(e) sur l'itinéraire le plus court en kilomètres sur le réseau* belge (pour Lille Flandres : également sur le réseau SNCF).
- Vous pouvez arriver à votre destination par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par un itinéraire alternatif* mais toujours via Jeumont-frontière ou Quévy-frontière, en fonction de l'abonnement. Pour Lille Flandres, vous pouvez choisir librement votre point frontière soit Blandain-frontière, soit Tourcoing-frontière.
- Vous ne pouvez pas vous éloigner de votre gare de départ pour y repasser ensuite ou dépasser votre destination pour y revenir et ceci sur le réseau* belge sans être en possession d'un titre de transport qui couvre ce trajet.
- Si votre gare de départ ou de destination est Brussels Airport – Zaventem, (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous), votre abonnement comprend le droit de passage aux portiques d'accès à l'aéroport. Présentez votre carte MOBIB* au lecteur pour l'ouverture des portiques.
- Si votre gare de départ ou de destination fait partie d'une Zone*, vous pouvez circuler librement à l'intérieur de la zone*, sans en sortir, durant toute la période de validité de votre abonnement.
- Vous pouvez voyager jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains.

A QUEL PRIX ?

- Le prix de votre abonnement est calculé en fonction de l'itinéraire kilométrique le plus court entre votre gare* de départ et de destination via le point frontière* correspondant à la destination (prix du trajet SNCB + prix du trajet SNCF).
- La distance minimale tarifée* est de 3 km ; la distance maximale tarifée* par trajet simple sur le réseau* belge est de 150 km. A partir de 150 km, votre Abonnement Trajet est automatiquement converti en Abonnement Réseau (avec ajout du prix SNCF).
- Le prix varie en fonction de votre classe de voyage et de votre durée de validation (1, 3 ou 12 mois).
- Pour un abonnement combiné avec STIB, TEC ou De Lijn, le prix forfaitaire du supplément s'ajoute au prix de l'abonnement Trajet de la gamme transfrontalière concernée.

DETERIORATION, PERTE OU VOL DE TON ABONNEMENT?

Voir fiches « Support papier » et « Carte MOBIB »



ET LE REMBOURSEMENT ?

- Le remboursement est effectué au guichet d'une gare* belge de votre choix. C'est la date de la demande de remboursement qui est prise en compte pour l'application des modalités de remboursement comme décrites ci-dessous. Le remboursement avec effet rétroactif n'est pas accepté, sauf en cas de maladie avec sortie interdite (certificat médical nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :

SNCB Marketing & Sales
Service clientèle
10-14 Bureau B-MS.1432
Porte de Hal 40
1060 Bruxelles

- Votre Abonnement Trajet, complètement inutilisé, est remboursé intégralement au guichet d'une gare* belge :
 - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque vous l'avez acquis à l'avance ;
 - ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat à l'automate ou au guichet.
- Lorsque vous résiliez votre abonnement en cours de validité, le montant retenu par la SNCB est calculé sur base du nombre de mois utilisés. Un mois entamé étant considéré comme utilisé, un Abonnement Trajet d'un mois n'est donc pas remboursable.

Pour les abonnements de 3 ou 12 mois, le tableau ci-dessous reprend les pourcentages retenus sur le prix de l'Abonnement Trajet en fonction des mois utilisés. Le montant de votre remboursement vous sera remis au guichet, déduction faite des frais administratifs*.

Mois utilisé(s)	1	2	3	4	5	6	7	8-12
Abonnement annuel	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
Abonnement trimestriel	40%	70%	100%	x	x	x	x	X

- Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement ni indemnité en cas de changement dans le service des trains.
- Si vous disposez d'un abonnement en 1^e classe, en cas d'absence de voiture de 1^e classe ou de voiture déclassée (sur le réseau belge), vous avez droit à un remboursement. Demandez une attestation à l'accompagnateur de train et, dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse, transmettez votre demande au Service clientèle. Le remboursement de l'abonnement est calculé par trajet simple (pour le trajet de votre abonnement) en divisant la différence de prix des deux classes, par le double des jours calendriers de la période de validité de votre abonnement.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit vous être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Un Abonnement Trajet acquis sur restitution d'un bon d'échange ne donne lieu à aucun remboursement.
- Les modalités de remboursement ainsi que les frais administratifs, tarifs et pourcentages sont ceux en vigueur à la date de l'achat de la validation.
- Le remboursement doit être demandé par vous-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité* valable, directement consultable par le personnel habilité de la SNCB.



PUIS-JE CHANGER LE TRAJET, LA CLASSE OU LE TYPE DE MON ABONNEMENT ?

- Oui, vous pouvez modifier ou échanger votre Abonnement Trajet durant sa période de validité, à condition qu'il n'y ait pas d'interruption entre les périodes de validation et moyennant le paiement des frais administratifs*. Vous pouvez également changer de type d'abonnement selon les conditions susmentionnées.

Dans ce cas, un montant sera déduit du prix de votre nouvel abonnement. Ce montant est calculé au prorata du nombre de jours de validité entre la date de l'échange ou de la modification et la date de fin de validité de l'Abonnement Trajet que vous voulez modifier. Vous ne paierez ainsi que la différence entre le montant dû pour votre nouvel abonnement et le montant à vous rembourser.

COMMENT PASSER DE 2^{EME} EN 1^{ERE} CLASSE ?

- Vous avez déjà un Abonnement Trajet Lille Flandres / Maubeuge / Aulnoye-Aymeries valable en 2^e classe.
- Si vous décidez de voyager en permanence en première classe, vous pouvez changer, au guichet belge, la classe de la validation de votre Abonnement Trajet ou acheter une nouvelle validation en 1^e classe.
- Accéder ponctuellement en 1^e classe : pas d'application.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si vous êtes en possession d'un Abonnement Trajet Lille Flandres / Maubeuge / Aulnoye-Aymeries au départ ou à destination de Brussels Airport - Zaventem, vous ne payez pas le supplément « Redevance Diabolo* ». Pour accéder à l'aéroport, vous présentez votre Carte MOBIB* au lecteur pour l'ouverture des portiques d'accès à l'aéroport.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* où vous effectuez une correspondance*, le Supplément Redevance Diabolo* n'est pas dû.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* sur votre itinéraire le plus court en kilomètres et que vous y effectuez une interruption* de voyage, procurez-vous également un billet « Redevance Diabolo* » pour accéder à l'aéroport.
- Votre Abonnement Trajet n'est pas autorisé dans les trains à grande vitesse.
Exception : Sur le trajet* entre Bruxelles-Midi et Liège-Guillemins ou vice versa, moyennant paiement d'un supplément séparé, vous pouvez emprunter les trains « ICE ». Pour plus d'info sur l'achat, voir www.b-europe.be. Les conditions spécifiques déterminées par le transporteur gérant de ces trains sont d'application (voir www.bahn.com).

QUE PERMET MON ABONNEMENT TRAJET ?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**
Vous pouvez interrompre* votre voyage dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* situé(e) sur votre itinéraire le plus court en kilomètres sur le réseau* belge (pour Lille Flandres : également sur le réseau SNCF).
- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**
Non, pas autorisé.
- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?**
Le Lille Flandres / Maubeuge / Aulnoye-Aymeries Abonnement Trajet ne peut pas être combiné avec un titre de transport du service intérieur que ce soit sur le réseau belge ou TER Hauts-de-France.
- **D'AUTRES AVANTAGES ?**
Votre Abonnement Trajet vous permet de bénéficier de réduction sur les prix des abonnements de parkings belges gérés par [B-Parking](#).

Votre abonnement est chargé sur votre Carte MOBIB* personnalisée. Découvrez toutes les possibilités offertes par la carte [MOBIB](#).

Pour les déplacements auxquels votre abonnement vous donne droit, jusqu'à 4 enfants de moins de 12 ans peuvent vous accompagner gratuitement (si vous avez 18 ans ou plus).

*voir [Lexique](#)

